

L'Écho Chapellois



Numéro 112
Novembre 2018

1914 -11 Novembre 1918 11 Novembre 2018 - 1 siècle -

*53 citoyens Chapellois y ont laissé leur vie pour
notre liberté. Autant de familles meurtries.
N'oublions pas ! N'oublions pas notre histoire
pour comprendre notre présent.*

A La Chapelle-Bouëxic,

Un moment fort de souvenirs : **Le 9 Novembre, à 10h00**,
place de l'église avec le concours de l'association des Anciens Combattants, avec les en-
fants de l'école, avec les militaires du 2ème RMA de Bruz.

- Une exposition, salle de la Mairie (lettres, objets, cartes
postales. Elle sera visible le 8 novembre de 15h30 à 18h00.
Le 9 Novembre de 11h00 à 12h30. Le 10 novembre de 10h00
à 12h00

- 3 panneaux dans le bourg pour rappeler à un
maximum de citoyen(nes), cette date importante
(qui n'est pas qu'un jour de congés...)

Nous comptons sur votre soutien, ce 9 Novembre
mais aussi chaque 11 novembre pour
ces moments marquants de notre histoire.



Le Mot du Maire,

Chers concitoyennes, chers concitoyens,

Au-delà de la gestion des événements quotidiens, de la gestion des petits travaux, de la gestion de l'entretien des espaces... il est primordial de garder du temps pour se projeter vers l'avenir de la Commune à différents niveaux :

- Recherche de nouvelles actions pour soutenir l'activité (Création d'un marché - Aménagement d'un équipement d'hébergement pour développer le tourisme et ses activités économiques...)
- Préserver des espaces pour anticiper les besoins pour les 10 à 20 ans à venir (Achat de 400 m2 au sud de la Boulangerie, achat d'un bâtiment en cœur de bourg pour maîtriser ce lieu important et réfléchir à l'avenir du lieu au profit de la Commune...)
- Rester vigilants par rapport aux financements de l'état, de la région, du département voir européens pour s'inscrire dans les évolutions et faire bénéficier notre commune des aides financières afin de garder notre dynamisme.

C'est un véritable choix car nous travaillons pour l'au-delà du mandat en cours.

Quand on parle d'avenir, nous ne devons pas oublier notre histoire et plus particulièrement le centenaire de fin de la première guerre mondiale. A cette occasion, un travail avec l'école, l'association des anciens combattants pour proposer une cérémonie le Vendredi 9 Novembre à 10h00, mettre en place une exposition salle des mariages de la mairie. Ne pas oubliez, c'est mieux comprendre notre « Aujourd'hui ».

Je vous espère nombreux ce 9 novembre devant les 53 croix de ceux qui y ont laissé leur vie.

Sincères salutations.

Le Maire

PS : Avez-vous déjà fait un passage au marché ?

SOMMAIRE

- Edito P 2
- Vie Municipale P 3 à 12
- Vie Intercommunale P 13
- Vie culturelle P 14
- Associations : P 15
- Mémento Vie Pratique P 16



Téléthon 2018

A noter dans vos agendas ! Le téléthon aura lieu le **Dimanche 9 Décembre**. Plus d'infos, prochainement sur le site internet de la Commune ww.lachapellebouexic.fr ou sur l'application mobile Panneau pocket.



Les Nocturnes

Les Nocturnes, un événement pour les jeunes ! Une commune, une soirée, un thème, une organisation impliquant des jeunes. La quatorzième édition c'est le **24 Novembre de 19h à 0h à LA CHAPELLE-BOUËXIC**.
Soirée Last Night sur le thème du fluo et du noir.
Au programme : black sport, jeux vidéos, holographies, jeux dans le noir, maquillage, dance floor ...
Ouvert à tous à partir de 12 ans. Entrée 1 € . Contact : 02.99.52.08.91 ou 06.88.01.15.59 ou reunan.girard@vallonsdehautebretagne.fr

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Bilan financier : restaurant scolaire, garderie municipal et détermination des tarifs pour l'année scolaire 2018/2019

M. le Maire fait part du bilan financier concernant le restaurant scolaire et la garderie au cours de l'année scolaire 2017-2018. Il rappelle que les tarifs étaient établis comme suit pour l'année scolaire 2017-2018.

* restaurant scolaire :

- repas – prix usager élève : 3,60 €
- repas – prix usager adulte : 5,00 €
- repas – prix usager CLSH : 4,00 €
- goûter – prix usager CLSH : 0,45 €
- repas - prix usager chantier d'insertion : 5,00 €

* garderie :

- le matin : 7h15 – 8h35 : 1,50 €
- le matin : 7h30 - 8h35 : 1,10 €
- le matin : 8h15 – 8h35 : 0,55 €
- le soir : 17h15 -17h45 : 0,55 €
- le soir : 17h15 – 18h45 : 1,10 €
- le mercredi : 11h45 – 12h45 : gratuit
- le mercredi : 12h45 – 13h30 : 0,55 €

M. le Maire propose de maintenir les tarifs du restaurant scolaire de la semaine de 4 jours, il n'y aura plus de garderie le mercredi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer les tarifs comme suit pour l'année scolaire 2018-2019 :

* restaurant scolaire :

- repas – prix usager élève : 3,60 €
- repas – prix usager adulte : 5,00 €
- repas – prix usager CLSH : 4,00 €
- goûter – prix usager CLSH : 0,45 €
- repas - prix usager chantier d'insertion : 5,00 €

* garderie :

- le matin : 7h15 – 8h35 : 1,50 €
- le matin : 7h30 - 8h35 : 1,10 €
- le matin : 8h15 – 8h35 : 0,55 €
- le soir : 17h00 -17h45 : 0,55 €
- le soir : 17h00 – 18h45 : 1,10 €

- Décide, d'autre part, en cas de dépassement des horaires fixés, de facturer un montant supplémentaire de 3,50 € par quart d'heure de retard.

Participation 2017 des Communes pour les élèves des Communes extérieures scolarisées à La Chapelle Bouëxic

M. le Maire propose de fixer le coût moyen d'un élève sur la base des coûts réels de l'année 2017 comme suit :

Année	Coût maternel	Coût primaire
2017	1 100,51 €	316,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le coût moyen d'un élève pour l'année scolaire 2017-2018 comme désigné ci-dessus.
- Décide d'arrêter la participation 2018 des Communes pour les élèves des Communes extérieures scolarisés à LA CHAPELLE-BOUEXIC selon les barèmes arrêtés ci-dessus.

• **Achat congélateur - restaurant scolaire**

M. le Maire fait part des différents devis inhérents à l'achat d'un congélateur pour le restaurant scolaire. Il propose de retenir le devis de l'Entreprise BONNET-THIRODE concernant l'achat d'un congélateur avec armoire à grille négative acierlite d'une contenance de 600 litres, pour un montant de 2000,00 € HT, soit 2 400,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de l'Entreprise BONNET-THIRODE – Agence de Rennes domiciliée ZA Beauséjour – rue de l'Aiguillage – 35520 LA MEZIERE concernant l'achat d'un congélateur avec armoire à grille négative acierlite d'une contenance de 600 litres pour le restaurant scolaire.

• **Ecole de la Roche Pourprée « Projet musique à l'école »**

M. le Maire donne lecture du courrier du 2 Juillet 2018 de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de BAIN-DE-BRETAGNE l'informant du projet « Musique à l'école » pour l'école de la Roche Pourprée de La Chapelle Bouëxic, pour 5 classes à raison de 36 séances au total dans le cadre de la mise en son d'un album de littérature de jeunesse. Ce dispositif soutenu par le Conseil Départemental, les Communautés de Vallons de Haute Bretagne Communauté et Bretagne Porte de Loire a pour objectif d'offrir à tous une égalité à l'enseignement musical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de valider le projet désigné ci-dessus.

• **Création d'un poste d'adjoint d'animation : recrutement de Mr VOISIN Fabien**

M. le Maire rappelle la délibération du 4 Juin 2018 l'autorisant à créer un poste d'adjoint d'animation (échelle C1) de catégorie C à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018 afin d'assurer les missions suivantes :

- surveillance au niveau du groupe scolaire
- animation du pôle salle multi-sports, école de VTT.
- animation enfance et jeunesse et sportive, Bouëxic Accueil.

Il précise que, consécutivement à la commission de recrutement du 27 Août 2018 à 10h00, il a été proposé de recruter Monsieur VOISIN Fabien en tant qu'adjoint d'animation à compter du 1^{er} septembre 2018 à hauteur de 35/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de recruter Mr VOISIN Fabien à hauteur de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2018 en tant qu'adjoint d'animation (échelle C1) stagiaire.

• **Création d'un poste d'adjoint technique non permanent : Mme CANCE Christine**

M. le Maire précise que, dans le cadre de l'augmentation des effectifs de classe maternelle, il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint technique non permanent à temps non complet, à hauteur de 18/35^{ème}, à compter du 31 Août 2018 jusqu'au 9 Juillet 2019. Il propose d'embaucher sur ce poste Mme CANCE Christine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique non permanent et d'embaucher Mme CANCE Christine à compter du 31 Août 2018 jusqu'au 9 Juillet 2019, à hauteur de 18/35^{ème}.

• **Bibliothèque municipale -Remplacement de Mme MARCADE Charlotte suite à prise de disponibilité du 1^{er} Octobre 2018 au 31 Mars 2019 - Embauche d'un adjoint du patrimoine à temps non complet – non permanent**

M. le Maire rappelle la délibération du 2 Juillet 2018 émettant un avis favorable à la demande de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} Octobre 2018 pour une durée de 6 mois de Mme MARCADE Charlotte – adjoint du patrimoine - en fonction à la bibliothèque municipale et donnant tous pouvoirs à M. le Maire pour le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée au cours de cette période. Il propose d'embaucher sur ce poste Mme KUHNEL Jana à hauteur de 24/35^{ème} pour la période du 17 septembre 2018 au 31 Mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'adjoint du patrimoine non permanent et d'embaucher Mme KUHNEL Jana à compter du 17 Septembre 2018 au 31 Mars 2019, à hauteur de 24/35^{ième}.

• **Carrefour RD n° 69 – VC n° 113 - Dégagement de visibilité : desserte du hameau de « La Gommerais »**

M. le Maire donne lecture du courrier du 13 Juillet 2018 de Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental – Délégué aux infrastructures « confirmant que le Département d'Ille et Vilaine envisageait de dégager la visibilité du carrefour R.D. n° 69 – VC n° 113 dans un objectif de sécurité routière. Cette intersection dessert le hameau de « La Gommerais » en La Chapelle Bouëxic. Il présente des conditions de visibilité masquée par une clôture privée.

Les travaux projetés consisteraient à réaliser un triangle de visibilité au débouché de la voie communale n° 113. Ils nécessitent d'effectuer des travaux de terrassement sur une parcelle privée après acquisition. Une clôture et des arbres seront à abattre afin de dégager le triangle sud. Les fossés devront ensuite être rétablis le long de la R.D. n° 69. Les négociations foncières semblent délicates à mener jusqu'à leur terme en procédure amiable. Une expropriation s'avère nécessaire pour mener à bien ce projet.

S'agissant d'un projet qui concerne pour partie une voirie desservant un hameau de la Commune, le Département sollicite une participation financière communale à hauteur de 33 % du coût des travaux. Les acquisitions foncières seraient prises en charge en totalité par le Département d'Ille et Vilaine ainsi que la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Afin d'engager cette opération, le Département demande à la Commune de La Chapelle Bouëxic de délibérer sur les points suivants :

- Approbation de la Commune sur le principe que le Département réalise une enquête publique en vue d'une expropriation permettant l'acquisition des parcelles pour dégager un triangle de visibilité au débouché de la voie desservant le hameau « La Gommerais » en l'absence d'accord amiable de cession du foncier au Département.
- Approbation d'une participation financière de la Commune de La Chapelle Bouëxic à hauteur de 33 % du coût TTC des travaux, s'agissant d'une intersection d'une voie communale desservant le hameau de « La Gommerais », pour un montant maximum de 2 970 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe de la réalisation d'une enquête publique par le Département en vue d'une expropriation permettant l'acquisition des parcelles pour dégager un triangle de visibilité au débouché de la voie desservant le hameau de « La Gommerais » en l'absence d'accord amiable de cession du foncier du Département.

- Approuve la participation financière de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC à hauteur de 33 % du coût TTC des travaux, s'agissant d'une intersection d'une voie communale desservant le hameau de « La Gommerais » en LA CHAPELLE-BOUEXIC pour un montant maximum de 2 970 € TTC sachant que les acquisitions foncières seraient prises en charge par le Département d'Ille et Vilaine ainsi que la maîtrise d'œuvre de ce projet.

• **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Mise à jour**

M. le Maire rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Le Plan Communal de Sauvegarde repose sur cinq grands principes :

- Le PCS organise la sauvegarde des personnes :
 - alerte
 - information
 - évacuation
 - hébergement
- Le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile.
- Le PCS est un outil d'aide à la gestion d'un évènement de sécurité civile.
- Le PCS concerne l'ensemble des services
- Le PCS doit permettre de tendre vers une culture communale de sécurité.

M. le Maire précise que le Plan Communal de Sauvegarde, approuvé par le Conseil Municipal en 2012, mis à jour le 5 Octobre 2015, a été réactualisé le 4 Juin 2018. Il spécifie qu'un exercice pratique sera réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde désigné ci-dessus réactualisé le 4 Juin 2018.

• **Vallons de Haute Bretagne Communauté : refus de transfert automatique des pouvoirs de police spéciale suite à l'élection du Président**

M. le Maire donne lecture du courrier du 24 Juillet 2018 de Mr Joël SIELLER – Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté - spécifiant les éléments suivants : « Mon élection du 25 Avril 2018 entraîne de plein droit le transfert des pouvoirs de police spéciale pour les compétences visées à l'article L 5211-9-2- du CGCT permet aux Maires de disposer d'un délai de six mois pour s'opposer au transfert des pouvoirs de polices spéciales. Ne souhaitant pas assumer cette mission au niveau de l'EPCI, je vous invite à me faire part de votre refus de transfert de ces pouvoirs. » Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

• **Révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays de Vallons de Vilaine : projet arrêté soumis à l'avis des personnes publiques associées**

M. le Maire donne lecture du courrier du 17 Juillet 2018 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine, spécifiant que « Le Comité Syndical a procédé à l'arrêt du projet de SCOT du Pays des Vallons de Vilaine le 14 juin 2018 et précisant que les objectifs poursuivis, volontairement limités, soit les suivants :

- intégrer les quatre communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de GRAND-FOUGERAY, (Sainte-Anne-Sur-Vilaine, Grand-Fougeray, La Dominelais, Saint-Sulpice des Landes), qui se retrouvent en « zone blanche » suite au rattachement de Bretagne Porte de Loire Communauté au SCOT du Pays de Vallons de Vilaine ;
- ne pas remettre en cause le bénéfice de tout le travail réalisé ces deux dernières années ayant abouti à l'approbation du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine du 7 Juin 2017 ;
- ne pas refaire tous les débats et un nouveau projet, mais d'adapter les pièces du SCOT actuel pour faciliter la bonne intégration des nouvelles communes (4 communes sur 38 / 7,5% de la population.)
- faciliter l'élaboration du PLUi - H de Bretagne Porte de Loire Communauté et de s'inscrire dans son calendrier.

Avant la prochaine étape d'enquête publique et conformément à l'article R 143-4 du Code de l'Urbanisme, les personnes et les commissions consultées en application de l'article L 143-20 rendent leur avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard 3 mois à compter de la transmission du projet de schéma. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Et conformément aux articles R 104-21 et R 104-25 du Code de l'Urbanisme, l'Autorité Environnementale formule un avis, au plus tard trois mois suivant la date de la saisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet arrêté dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays des Vallons de Vilaine.
- Spécifie que la surface du Parc d'Activité de Bel-Air en La Chapelle Bouëxic à prendre en considération est de 12 ha et non de 6 ha.

• **Projet de travaux d'aménagement d'une structure d'hébergement touristique dans les locaux de l'Ex Bonne-Franquette : lancement d'une consultation selon la procédure adaptée : marché de maîtrise d'œuvre**

M. le Maire précise que, dans le cadre du projet de travaux d'aménagement d'une structure d'hébergement touristique dans les locaux de l'Ex Bonne-Franquette », il y aurait lieu de procéder au lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder au lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de travaux d'aménagement d'une structure d'hébergement touristique dans les locaux de l'ex « Bonne-Franquette ».

• **Adhésion BRUDED**

M. le Maire propose d'adhérer à l'Association BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable) qui est un réseau d'échanges d'expériences de communes bretonnes engagées dans des démarches de développement durable, pour l'année 2018, pour un montant de 358 € (0,25 € x 1 432 habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à l'Association BRUDED pour l'année 2018 pour un montant de 358 Euros.

Informations

• **Présentation de Mme Anne-Sophie BOUGUET-JEGOU : service urbanisme**

Mme Anne-Sophie BOUGUET-JEGOU recrutée depuis le 9 Juillet 2018 en tant qu'adjoint administratif à raison de 17,5 /35^{ème} auprès du service urbanisme se présente au Conseil Municipal.

Après avoir exercé 5 ans au service accueil urbanisme d'une commune de Haute-Vienne, elle a intégré le Conseil Economique et Social au Conseil Régional du Limousin pendant 2 ans et réintégré le service urbanisme d'une Commune de Gironde pendant 1 an. Ce parcours a été complété par une expérience d'enseignement à domicile sur plusieurs années.

En complément du service urbanisme, elle assure les remplacements pour congés annuels à l'Agence Postale et à l'accueil de la Mairie.

Mme BOUGUET-JEGOU est embauchée à mi-temps par la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC (lundi et jeudi) et assure un mi-temps complémentaire auprès de la Commune des BRULAIS (mardi et vendredi).

• **Projet d'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée section ZR n° 520 – Les Champs-Toussiers par FREE-MOBILE**

M. le Maire présente le projet d'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée section ZR n° 520 – Les Champs-Toussiers. Cette antenne s'élève à une hauteur de 30 mètres et est située à 92 mètres de l'habitation la plus proche. Il fait part du projet de bail de location pour un loyer annuel de 5 000 €, sur une durée de 12 années proposé par la Société FREE MOBILE.

Le Conseil Municipal, avant toute décision, sollicite une rencontre avec la Société FREE MOBILE afin d'avoir des éléments d'informations complémentaires et demande la réalisation d'une étude globale dans le cadre de ce projet.

• **Avenir du bâtiment de l'ancienne boulangerie.**

M. le Maire propose de solliciter différents devis afin d'envisager des travaux de réhabilitation de la façade sud du bâtiment de l'ancienne boulangerie.

• **Marché – changement de lieu**

M. le Maire informe qu'une réflexion est en cours en ce qui concerne le changement d'implantation du marché et qu'un déplacement en centre-bourg pourrait être envisagé. Une décision sera prise lors de la réunion de la commission animation du samedi 1^{er} septembre 2018.

• **Demande d'autorisation d'utilisation du terrain cadastré section ZR n° 520 pour pâturage pour chevaux**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'utilisation du terrain cadastré section ZR n° 520 pour pâturage pour chevaux.

• **Pose de pont sur voirie communale**

Le Conseil Municipal valide la pose d'un pont sur voirie communale au lieu-dit « Le Brulay ». Le pétitionnaire fournira les buses et la Commune réalisera la tranchée.

R ECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes nés entre OCTOBRE et DECEMBRE 2002 doivent se faire recenser **avant le 31/12/2018**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Contact : ☎ 02.99.92.01.15

Plus d'infos sur www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc

U N NOUVEAU VISAGE A LA MAIRIE



Mme BOUGUET-JEGOU assure depuis le 1er Juillet le remplacement de Mme DERUNES, au service URBANISME. C'est un emploi à mi-temps (17,5 heures) complété par un autre mi-temps à la Marie des Brûlais.

Mme BOUGUET-JEGOU est présente à la Mairie chaque lundi et Jeudi pour les rendez-vous URBA-NISME et assure parfois les remplacements à l'agence postale et à l'accueil de la Mairie.

Contact :

02.99.92.08.52

REFORME DES MODALITES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTO-RALES



A titre transitoire, pour tous les scrutins se tenant entre le **11 mars 2019 et le 1er janvier 2020**, la date limite d'inscription

est le dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin.

Ainsi, pour les élections européennes qui auront lieu **le 26 mai 2019**, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au **samedi 30 mars 2019 (de 10h00 à 12h00)**.

L'inscription jusqu'au sixième vendredi précédent le

scrutin sera possible pour les scrutins organisés à **compter du 2 janvier 2020**.

Electeurs français établis hors de France.

S'agissant des électeurs français établis hors de France, la possibilité d'être inscrits à la fois sur une liste électorale municipale et sur une liste consulaire est supprimée. Parmi ces électeurs, ceux qui n'auront pas choisi au **30 mars 2019** la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits (liste consulaire ou municipale) seront automatiquement radiés des listes municipales et maintenus d'office sur la liste électorale consulaire.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE



Depuis le samedi 29 septembre, les exposants sont installés dans le centre-bourg, à côté du bureau de poste et dans l'ancien local des ambulances.

Un nouveau plan d'organisation a été mis en place afin de maintenir la qualité du service proposé, de conforter la qualité d'accueil des commerçants, de favoriser la circulation des consommateurs, en déplaçant le marché pour la période hivernale, plus près des commerçants sédentaires du bourg. Ils sont à côté du bureau de poste, avec certains emplacements couverts dans le bâtiment de l'ancienne société d'ambulance racheté en début d'année par la municipalité. Le maire a rappelé que la municipalité ne fait pas payer de droit d'emplacement et de raccordement à l'électricité. Une initiative qui peut inciter de nouveaux commerçants à venir s'installer sans frais sur le marché afin de mesurer le potentiel économique de la commune. Après cette réorganisation, l'étape suivante sera de conduire une démarche d'animation du marché, notamment pour les fêtes de fin d'année.

**Samedi, de 9 h à 13 h,
marché hebdomadaire.**

A Noter dans vos agendas ! **Samedi 15 Décembre** **Marché de Noël.**



Plus d'infos prochainement sur le site internet www.lachapellebouexic.fr

Sur l'appli « Panneau Pocket » et dans vos commerces chapellois !

Pour notre Marché de Noël qui se déroulera le samedi 15 décembre, nous recherchons des exposants, gastronomes et autres. Vous pouvez nous joindre par mail en nous donnant vos coordonnées, votre carte ainsi que votre secteur d'activité

<https://www.facebook.com/Marchehebdomadaire35330>

Ou marche.lachapellebouexic@gmail.com

ZOOM SUR LES DERNIERES MANIFESTATIONS.

LES CLASSES 8.



Le 29 septembre dernier, les classes 8 se sont réunies pour une journée festive.

Le rendez-vous était donné à 11h en l'église Saint Joseph suivi d'un dépôt de gerbe pour les défunts de cette classe.

Puis a eu lieu la traditionnelle photo sur le terrain de la vigne : 46 personnes étaient présentes.

Mme LARCHER de 90 ans avait fait le déplacement ainsi que 4 bébés. Après le vin d'honneur, un peu plus de 60 personnes ont pris place à la salle polyvalente de la commune pour le repas du midi qui était préparé par l'Ardoise Gourmande.

Ensuite, vers 20H, le buffet du soir a réuni une centaine de personnes et la soirée s'est terminée dans une ambiance festive .

Ce fut une journée exceptionnelle avec des personnes qui le sont tout autant.

Un grand merci à tous pour avoir participé de bon cœur à la réussite de cette journée. Votre seule présence a suffi à poser une belle ambiance pour que l'on vive tous un de ses savoureux moments que l'on a plaisir à passer ensemble.

RENDEZ VOUS DANS 10 ANS !

REPAS DU CCAS

Samedi 6 octobre, le Centre Communal d'Action Sociale a réuni les séniors chapellois dans la joie et à la bonne humeur pour un moment de convivialité à la salle polyvalente de LA CHAPELLE-BOUËXIC. L'excellent repas était préparé par Anthony LAMORT, de l'Ardoise Gourmande. Le service, quant à lui, a été assuré par 8 jeunes de notre commune :

Alexis LARCHER, Emmanuel GAYET, Pierre LARCHER, Thaïs DANIEL, Antoine ROUSSEL, Mathilde GAYET, Léna GALODÉ, Jean SOULAIN.



Cela a aussi été l'occasion et avec autant de plaisir pour Louissette LEBRET (Adjointe aux affaires sociales), de mettre en avant les doyens présents dans la salle :

- Mme REBOUX Henriette (96 ans) et Mr BESNARD Louis qui aura 94 ans prochainement. La doyenne Mme WESTER Germaine qui aura (97 ans) et Mr GUEZAIS Joseph (95 ans) n'ont pu se déplacer .

Nous avons accueilli 9 nouvelles personnes de **70 ans** :

Mr BOUGEARD Serge, Mme CERCLÉ Annie (absente), Mr FONTAINE Gilbert, Mr GAINARD Robert, Mr LARCHER Daniel (absent), Mme LEVEQUE Nicole (absente), Mme PERSEHAIS Denise, Mme ROPERT Annick (absente), Mme TIGER Marie-Thérèse, Mme ROUSSEL Marie-Thérèse.

Les 80 ans

Mme BERTIN Marie, Mr BESCHU Joseph, Mr CHEMINEL Edouard, Mme LERUSSARD Paulette, Mme MONNIER Andrée, Mr THOMAS Alain (absent), Mme POUESSEL Janine.

Les 90 ans

Mr BERTIN Eugène (absent), Mr DENIER Amand (absent), Mr FRANGEUL Joseph (absent), Mme HIGNET Maria, Mme LARCHER Jeanine.

La Commune compte 128 personnes âgées de plus de 70 ans. Parmi ces 128 personnes, nous avons 50 citoyens de 80 ans et plus et 12 de 90 ans et plus.

Cette journée agréable fut l'occasion de prendre des nouvelles de chacun dans la joie et la bonne humeur sans oublier les chansons et quelques « petites histoires ».



JOURNEE CITOYENNE AU CIMETIERE

Lancée en 2017 sous la conduite de Louissette LEBRET, les travaux de remplacement des graviers entre les tombes s'est poursuivi le 13 octobre.

L'idée d'organiser ces travaux avec la collaboration des citoyennes et citoyens chapellois a été couronnée de succès sur 3 demi-journées.

Samedi 13 octobre, dès 8 heures, ce sont 21 personnes, qui, avec brouettes, râteliers, pelles, ont étalé du gravier de schiste rouge (Carrières de St Just).

L'investissement financier de la commune pour l'achat de gravier a été de 2 500 € sachant qu'il reste un peu de matériaux à acheter pour terminer la totalité de l'espace.

L'objectif d'embellissement du cimetière est donc en bonne voie. Il reste à le maintenir propre puisque nous n'utilisons plus de produits chimiques pour désherber. Un employé municipal est missionné pour passer chaque semaine mais il n'est pas interdit à chacun d'enlever les herbes (mauvaises ?) qui poussent naturellement. Merci également à celles et ceux qui respectent notre souhait de ne rejeter dans les poubelles que la terre ou les végétaux naturels.

Les projets restant à réaliser sont de 2 ordres :

- enlever les croix ou autres monuments en mauvais état sur les tombes abandonnées.
- créer un nouvel espace funéraire pour les personnes choisissant l'incinération.

Chacun comprendra donc mieux à quels projets servent les droits perçus pour les concessions de 30 ou 50 ans (travaux, personnel mis à disposition pour l'entretien et la gestion des concessions).

Merci donc à toutes et à tous. Ce qui nous permet d'avoir un cimetière bien entretenu.

Le Maire



RESTER INFORMER SUR LES EVENEMENTS ET LES ALERTES DE LA COMMUNE



Vous avez été nombreux à installer sur votre téléphone l'application Panneau Pocket. Cette application EST GRATUITE et vous permet d'être informé en continu sur les événements de la Commune. Important : En installant cette application, la Mairie n'aura aucun accès à votre numéro de téléphone. La commune s'est abonnée au service Panneau Pocket afin de transmettre aux chapellois des informations en continu sur leur téléphone portable. Les informations sont consultables partout.

Un dispositif facile à installer !

1°) Rendez-vous sur l'App store ou Google play de votre téléphone.

2°) Saisir dans la barre de recherche « panneau pocket ».

3°) Cliquer ensuite sur le logo de Panneau Pocket puis sur installer.

4°) L'installation s'effectue toute seule.

5°) A la fin, un message apparaît en haut de votre écran.

6°) Une icône est créée sur votre téléphone. Il vous suffit de cliquer dessus puis choisir dans la liste la Commune en cliquant sur La Chapelle Bouexic. N'oubliez pas de cliquer sur l'étoile au bout de la ligne. Les informations sont accessibles, en balayant simplement votre écran avec votre doigt pour faire défiler les informations et les alertes de la commune. Lorsqu'une information vient d'être transmise, vous recevez une notification sur votre téléphone.

Renseignements : lindalelay@gmail.com ou au 02.99.92.05.71

Zoom sur les dernières délibérations communautaires Réunion du 26 Septembre 2018



Le Conseil communautaire a validé, à l'unanimité, les 17 actions qui déclinent les 4 objectifs du Programme Local de l'Habitat. Une enveloppe de 1 015 600 € sur 6 ans est allouée à la politique de l'habitat, soit 169 267 € par an en moyenne. Le projet de Programme Local de l'Habitat sera soumis aux votes des communes, du Pays de Vallons de Vilaine (SCOT) et au Conseil de Développement.

Le Conseil communautaire a attribué, à l'unanimité – 2 conseillers ne prenant pas part au vote - une subvention de 3 000 € à l'association « Les Zomards » pour le projet d'aménagement du site naturel de la Carrière du Clos Pointu à Saint Malo de Phily.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a approuvé le rapport d'activités 2017 de VHBC et pris acte du rapport d'activités 2017 du SMICTOM.

Le Conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité – 1 abstention - le projet de piscine communautaire et autorisé le lancement de la consultation des concepteurs de l'opération avec un objectif prévisionnel de travaux de 6 100 000 € HT. Le projet comprend un bassin sportif avec 5 couloirs (312,50 m²), un bassin d'activités (112,50 m²) et une pataugeoire (30 m²).

Le Conseil communautaire a arrêté, à la majorité – 1 voix contre - le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 85 333 €.

Le Bureau communautaire a approuvé, à l'unanimité, la grille tarifaire du service de transport à la demande pour Navétéo Bourg et Navétéo Car.

- Navétéo Bourg : il s'agit d'un service de transport à la demande ouvert aux habitants de VHBC. Le transporteur vient chercher la personne à son domicile pour l'emmener à un arrêt de l'ensemble du territoire. Ce service fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 17h.
 - ⇒ Trajet simple : 2,50 €. Aller-retour : 5 €
 - ⇒ Carnet de 10 tickets valables 3 mois : 20 €.
 - ⇒ Tarifs réduits : - 50% (Demandeurs d'emplois, Bénéficiaires minimaux sociaux, Etudiants/Lycéens, Groupes de 4 personnes et plus)
- Navétéo Car : il s'agit d'un service de rabattement d'un arrêt fixe vers un arrêt de bus pour rejoindre Rennes. Il y a 4 lignes de rabattement pour les communes non desservies par une ligne ILLENOO. Il y a 2 allers-retours par jour. Ce service fonctionne du lundi au vendredi.
 - ⇒ Trajet simple : 2 € Aller-retour : 4 €
 - ⇒ Abonnement hebdomadaire : 5 € - Abonnement mensuel : 18 €
 - ⇒ Tarifs réduits : - 50% (Demandeurs d'emplois, Bénéficiaires minimaux sociaux, Etudiants/Lycéens, Groupes de 4 personnes et plus)

ESPACE RENOV'HABITAT - Pays des Vallons de Vilaine



Des travaux , un projet ? Faites des économies d'énergie.

Un accompagnement personnalisé qui s'adapte à votre projet.

- ◆ Contacter l'espace Renov'Habitat au 02.99.57.02.20 ou www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr
- ◆ Votre conseiller énergie-habitat analyse votre demande et vous recontacte.
- ◆ Nous échangeons pour définir votre

projet (diagnostic, scénarios de travaux, devis...)

- ◆ Nous établissons un plan de financement avec un conseiller ADIL (aides, prêts...)
- ◆ Vous sélectionnez les artisans et engagez la réalisation de vos travaux.
- ◆ Nous vous suivons après vos travaux (consommation d'énergie, éco-gestes...)

Un service public de proximité accessible à tous (aucune condition de ressources).

L'HEURE DU CONTE

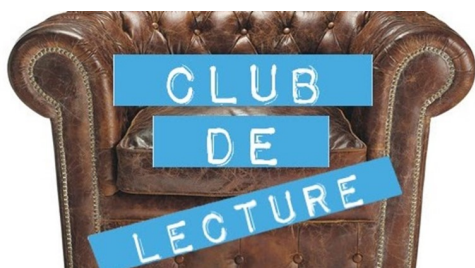
Les prochaines séances **mercredi 14 novembre et mercredi 12 décembre de 14h à 16h**, à la bibliothèque.

Venez écouter des histoires et faire des activités manuelles avec Jana Kühnel, bibliothécaire.
A partir de 7 ans.

Renseignements et inscriptions à la bibliothèque,
au 02.99.92.05.71
ou par mail
bmlachapellebouexic@gmail.com



CLUB DE LECTURE



Notre prochain Club de lecture aura lieu **vendredi 23 novembre, à 19h30 à la bibliothèque.**

N'hésitez pas à nous rejoindre pour parler de vos derniers coups de cœur littéraires, de vos livres ou BDs préférés, ou simplement venir partager votre goût pour la lecture...

RECHERCHE BENEVOLES

La Bibliothèque recherche des bénévoles. Vous aimez les livres, le contact avec les gens, les enfants ? Vous avez envie de participer à la vie de votre commune ? Vous êtes les bienvenus comme bénévoles à la bibliothèque !

Pour tous renseignements :
A la bibliothèque, 19, rue de la Mairie,
au 02 99 92 05 71
ou bmlachapellebouexic@gmail.com



Vie Culturelle

CEREMONIES DES ANCIENS COMBATTANTS

Hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie. Vous êtes tous invités à participer à cette cérémonie : Rassemblement devant la bibliothèque puis dépôt d'une gerbe au monument aux morts le : **Mercredi 5 Décembre à 11h00.**



COMITE DES FÊTES

Suite à notre assemblée générale du mois de septembre, voici quelques dates pour les mois à venir :

- ◆ Prochaine réunion : 22 Novembre 2018 à 19h00
- ◆ Repas des bénévoles : 24 Novembre 2018

◆ Braderie : 22 Avril 2019.

◆ Fête de la musique : 29 Juin 2019



COMITE DES FETES

LA CHAPELLE BOUEXIC

L'AMICALE LAÏQUE : Nouveau bureau pour cette année 2018-2019

Vendredi 12 octobre a eu lieu l'Assemblée Générale de l'Amicale laïque de l'école de la Roche Pourrée en présence de M. Michel Leray, 1er adjoint du Maire.

Après la présentation des missions de l'association, de son bilan financier, des actions de l'année passée et de la présentation des projets de l'année à venir, il a été procédé à l'élection du nouveau bureau : Jordane TANGUY est élu président. Delphine VLIEGHE et Fabrice GUEHO (vice-présidents). Nicolas GERNIGON (trésorier). Anne HERVE (vice-trésorière). Lauriane MAFILLE (secrétaire) et Morgane TROUFFLARD (vice-secrétaire). L'Assemblée Générale s'est conclue par des remerciements pour l'équipe sortante et l'accueil de nouveaux parents au sein de l'association. L'Amicale Laïque de l'école de La Roche Pourrée vous donne rendez-vous pour cette année :

10 Novembre 2018 : Repas de l'école à la salle polyvalente . **Le 15 Décembre 2018** Journée au cinéma L'Aurore de Val d'Anast. **Les 2 et 3 Mars 2019** Week-end théâtre à la salle du Rotz de Val d'Anast. **Le 5 Avril 2019** : Présentation du projet musique de la GS au CM1 à la salle du Rotz. **Le 19 Mai 2019** : Loto à la salle du Rotz. **Le 15 Juin 2019** : Fête de l'école.



Assis de gauche à droite :
Nicolas GERNIGON, Jordane TANGUY, Fabrice GUEHO.
Debout de gauche à droite :
Lauriane MAFILLE, Anne HERVE, Morgane TROUFFLARD, Delphine VLIEGHE.

Vous pouvez aussi retrouver l'Amicale Laïque sur son blog : amicalelachapelleb.blogspot.com et sur sa page Facebook.

HORAIRES ET PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00
10 et 24 Novembre
8 et 22 Décembre

Permanence des élus

de 10h à 12h00
Le samedi
Sur rendez-vous



37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.com
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Bibliothèque Municipale

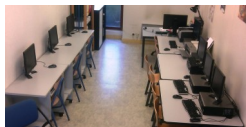
Mardi de 16h à 18h
Mercredi de 10h à 12h
et de 16h à 18h
Jeudi de 16h à 18h
Vendredi de 16h à 18h
Samedi
de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous
Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 9h45 et de 10h30
à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ lindalelay@gmail.com

Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous
Mairie de Guichen
19 Novembre - 17 Décembre.
Chorus - Val d'Anast
L'après-midi :
15 Novembre - 13 décembre



Point Informations Touristiques

Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ tourismeccmaure@orange.fr

Permanences Député

Uniquement sur rendez-vous auprès de
son collaborateur Nicolas Elleouet au
06.64.82.58.50 ou par mail Nicolas.Ellouet@clb-
an.fr

Guichen Lundi de 14h00 à 17h00

16 Novembre et 21 Décembre.

Val d'Anast Vendredi de 15h45 à 17h00

23 Novembre



Permanences Architecte Conseil

Sur rendez vous auprès de Cho-
rus (02.99.92.46.99) ou Mairie
de Guichen (02.99.52.05.75).
A l'espace social Chorus :
16 novembre et 14 décembre
A Guichen : 5 novembre, 22 Novembre
3 décembre .



Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 14h à 17h - Samedi de
9h à 12h et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi de 14h à 18h - Mercredi et vendredi de 14h
à 18h - Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Route de Maure à Mernel



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux
horaires des transports Illeloo en direction
de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la
mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affi-
chés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».